

06-120

Pour diffusion immédiate  
Le 14 novembre 2006

## **ABOLITION DE LA RETRAITE OBLIGATOIRE LE 12 DÉCEMBRE 2006**

*Les Ontariennes et Ontariens pourront choisir quand prendre leur retraite*

TORONTO — Les Ontariennes et Ontariens seront bientôt en mesure de choisir quand prendre leur retraite puisque la retraite obligatoire en Ontario sera abolie dans moins d'un mois pour la plupart des employés de l'Ontario, a déclaré aujourd'hui Steve Peters, ministre du Travail.

« Ce gouvernement se préoccupe des personnes d'un certain âge et de leurs familles, a affirmé M. Peters. L'abolition de la retraite obligatoire est une bonne chose. Les travailleurs doivent pouvoir choisir la date de leur départ à la retraite en fonction de leur situation et de leurs priorités. »

L'entrée en vigueur de la loi survenant dans moins d'un mois, les employeurs et les travailleurs doivent s'assurer qu'ils en connaissent les dispositions et l'incidence possible sur les politiques et pratiques en milieu de travail. Les Ontariennes et Ontariens peuvent se rendre à [www.ontario.ca/retraiteobligatoire](http://www.ontario.ca/retraiteobligatoire) pour obtenir des précisions sur les dispositions de la loi et son champ d'application.

La *Loi de 2006 modifiant des lois pour éliminer la retraite obligatoire* a été adoptée en décembre 2005 par l'assemblée législative. Le gouvernement avait prévu une période de transition d'un an afin que tout le monde soit prêt pour l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le 12 décembre 2006.

L'entrée en vigueur de la loi entraînera l'amendement du *Code des droits de la personne* de l'Ontario dans le but de protéger les personnes âgées de 65 ans et plus contre la discrimination fondée sur l'âge dans presque tout ce qui concerne l'emploi. Notons aussi que la nouvelle loi modifie plusieurs autres lois qui prévoient des dispositions liées à la retraite obligatoire.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site [www.labour.gov.on.ca](http://www.labour.gov.on.ca). Une ligne téléphonique sans frais est également offerte au public pour les demandes de renseignements (1 866 400-8355).

-30-

Renseignements :  
Susan McConnell  
Bureau du ministre  
416 326-7710

Lionel Tona  
Ministère du Travail  
416 326-1407

*Available in English*

[www.labour.gov.on.ca](http://www.labour.gov.on.ca)